

OBJET : Conseil de département DETS

Date : 09/07/2019

Rédacteur(s) : Camille Lavergne,

Présents : C. Bergerot, E. Chagnaud, M. Chanut, V. Daudé, T. Dauphin, B. Drevet, E. Dubesset, R. Hubert, J. Lagoutte, M. Lamarche, G. Lamouroux, B. Lavaud-Legendre, C. Le Guay, S. Martin, I. Monteils, S. Niquege, M. Padilla, F. Quere, F. Rueda, S. Tournaux,

Représentés : A. Cagnimel, P. Girard,

Excusés : V. Bertile, E. Bonis, E. Burgaud, M. Portillo,

Invités : A. Pourtier,

Absents : C-M. Alves, F. Deboissy, L. Garrido, L. Guerlain, L. Mendes, J-M. Plazy, K. Van Den Bergh.

Ordre du jour :

1. Vote sur les nouveaux statuts de l'IRM
2. Projet d'AAP du département
3. Soutien aux projets issus des ateliers
4. Présentation de la composition du Conseil scientifique
5. Questions diverses

Début de la séance : 9h34

Olivier Décima, directeur du département DETS préside la séance.

1. Vote sur les nouveaux statuts de l'IRM

Avis favorable à l'unanimité.

2. Projet d'AAP du département

Le département soutient une procédure d'AAP contenant deux volets, un APP pluriannuel et un AAP annuel.

Fut relevé la nécessité de trouver une exception à l'annualité du budget pour l'AAP pluriannuel, afin d'avoir la possibilité de reporter les crédits non utilisés et ainsi être en concordance avec la réalité des besoins de la

recherche. Va de fait être demandé à la Direction des Finances si une telle procédure est possible, dans le cas où celle-ci ne le serait pas, sera inscrite dans le texte de l'AAP pluriannuel une obligation déclarative d'alerte afin d'informer le département de la non-utilisation des crédits alloués pour l'année et ainsi avoir la possibilité de réinjecter ces derniers au budget de l'AAP annuel.

Fut également mentionné la nécessité d'inscrire explicitement dans le texte de cadrage que s'il n'y a pas de candidat se présentant à l'AAP pluriannuel, que si la communauté n'est pas prête ou que si le projet candidat n'est pas mature, les fonds seront subsidiairement alloués au budget de l'AAP annuel.

Ainsi, ces deux réserves ayant été émises et prises en compte, le texte des AAP internes de DETS a été soumis au vote du conseil.

Avis favorable : 1 contre, 1 abstention, 18 pour.

3. Soutien aux projets issus des ateliers

Le 25 juin ont eu lieu les ateliers du département ayant pour objectif de structurer la communauté autour de projets inter-unités, et ayant fait remonter 6 projets au terme de la journée.

La Vice-Présidence Recherche a fait droit aux demandes de moyens financiers des différents départements, et a octroyé la somme de 10 000€ à chacun d'entre eux au titre de l'animation scientifique et d'une politique émergente.

Cependant au regard de l'annualité des budgets et du prochain dialogue de gestion, il est apparu nécessaire d'élaborer une procédure satisfaisante afin de pouvoir dépenser les fonds dédiés au soutien de projets structurants avant la fin de l'année et ainsi prouver l'efficacité du département à soutenir la recherche au sein de DETS.

De fait au regard des demandes de financement faites par les porteurs de projets, a été proposé aux conseillers de répondre à ces dernières de manière égale et forfaitaire en attribuant un soutien partiel à hauteur de 1000€ aux projets ayant demandé au moins ce montant, et la somme demandée pour les projets qui auraient fait une demande inférieure à 1000€.

Cette proposition a été soumise au vote des conseillers.

Avis favorable à l'unanimité.

La proposition ayant été acceptée, il a fallu débattre de la manière dont la dépense serait organisée au regard du contexte contraint.

Fut proposé de verser les fonds aux unités avec obligation pour chaque porteur de réaliser un reporting financier fin 2019 ou au plus tard début 2020.

La proposition fut soumise au vote, et fut rendu un avis favorable à l'unanimité.

4. Présentation de la composition du Conseil scientifique

Le conseil scientifique est composé de :

- Hélène Ruiz Fabri, Directrice du Max Plant Institute Luxembourg,

- Xavier Crettiez, Professeur de science politique à l'IEP de Saint-Germain-en-Laye et à l'UVSQ,
- Thierry Revet, Professeur des Universités à Paris 1,
- Hélène Paulliat, ancienne Présidente de l'Université de Limoges, membre du Conseil supérieur de la magistrature.

5. Questions diverses

- L'IRDAP a procédé à l'élection d'un nouveau directeur en la personne de Ronan Raffray. Concernant les modifications des statuts de l'IRDAP, ces dernières n'ayant pas été présentées par la DAJ lors de la dernière commission des statuts, il faudra attendre la prochaine commission pour pouvoir les passer en conseil.
- Les frais de missions des directeurs d'unités doivent être signés par la direction du département, ils ne peuvent les signer eux-mêmes.

Prochaine réunion : Mardi 1 octobre 9h en Salle des actes